# FINALE DES JEUX DU QUÉBEC 2024

# **AVIS DE TENUE DE COMPÉTITION**

DATE

2 AU 4 MARS 2024

LIEU

Aréna Eugène-Lalonde

HÔTE:

COMITÉ DES JEUX DU QUÉBEC

SANCTIONNÉS PAR PATINAGE CANADA

P-23-006

**RÉVISÉ 30 JANVIER 2024** 

#### **AVIS IMPORTANT**

Veuillez prendre note que l'inscription en ligne est obligatoire pour tous les participants avant le 30 janvier 2024, 16h. (HAE (UTC 04-00))











# **TABLE DES MATIÈRES**

_	GNEMENTS GENERAUX	_	
RENSEI	GNEMENTS SUR LES PERSONNES-RESSOURCES	3	
	DIRES	_	
ADMIS:	SIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS (EXIGENCES TECHNIQUES)	3	
	SIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS		
CONDI	TIONS EXIGÉES POUR L'INSCRIPTION (Règlements de compétition)	4	
	PTIONS		
CONTE	NU DE PROGRAMME	5	
	TUTIONS	_	
	RE DE LA COMPÉTITION		
ACCRÉI	DITATION DES ENTRAÎNEURS PERSONNELS D'UN ATHLÈTE	5	
	UE		
	MES		
	NTS ET RESPONSABILITÉS		
	S RENSEIGNEMENTS		
	MENTS GÉNÉRAUX ET RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES		
	A.CATÉGORIES DE PATINAGE COMPÉTITIF8		
	NOVICE DAMES (A) ET MESSIEURS (D)8		
	DVICE DAMES (B) ET MESSIEURS (E)		
	UVÉNILE DAMES (C) ET MESSIEURS (F)8		
	OVICE COUPLE (G)		
	OVICE DANSE (H)		
B.	COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE LA RÉGION		
C.	SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS		
D.	PROCESSUS DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE LA RÉGION		
E.	ADMISSIBILITÉ		
F.	LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE		
G.	FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE	_	
H.	SURCLASSEMENT		
I.	SUBSTITUTION (PF - 6)	11	
ı	FXCLUSION	11	

# **CETTE ANNONCE PEUT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS**

# RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les Jeux du Québec 2024 se dérouleront conformément aux Règlements de compétitions de Patinage Canada.

Les règlements qui régissent les Jeux du Québec 2024 s'appliquent aussi à toute ronde éliminatoire régionale, à moins d'indication contraire dans le présent avis de tenue de compétition.

#### **RENSEIGNEMENTS SUR LES PERSONNES-RESSOURCES**

Coordonnatrice aux compétitions et aux événements: Virginie Houle-Roux

Téléphone : 514 252-3073 poste 3597

Courriel : <a href="mailto:virginiehouleroux@patinage.qc.ca">virginiehouleroux@patinage.qc.ca</a>

Site Internet : <u>www.patinage.qc.ca</u>

Gestionnaire de compétitions et d'événements : Jessie Côté

Représentant technique : Jacques Boisvert
Spécialiste de données en chef : Robert Cadorette

Spécialiste de données informatiques en chef: René Perron

#### **PATINOIRES**

Nom de la patinoire de la compétition	Dimension de la surface des glaces :
Aréna Eugène-Lalonde	100 x 200 pieds (Glace Olympique)
350 rue Terrill,	
Sherbrooke (QC) J1E 2K9	

# ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS (EXIGENCES TECHNIQUES)

Pour toutes les catégories, les concurrents doivent être des adhérents en règle de Patinage Canada.

Les concurrents ne peuvent participer à plus <u>d'une catégorie par discipline</u>, par exemple : s'inscrire en Pré-Novice Dames programmes libre et Juvénile Dames programmes libre ne sera pas permis.

# **ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS**

Les participants aux épreuves des Jeux du Québec 2024 doivent satisfaire aux critères suivants :

- (1) Être membres associés en règle de Patinage Canada et respecter le code de déontologie.
- (2) CITOYENNETÉ CANADIENNE: être citoyens canadiens selon la Loi de 1985 sur la citoyenneté ou, si sujets étrangers, avoir un statut de résident permanent et résider au Canada depuis au moins un an avant la date de la tenue des championnats auxquels ils désirent participer. Si le participant est d'âge légal, il doit signer, en toute bonne foi, son intention de devenir citoyen canadien. Si le participant n'est pas canadien et qu'il est mineur, lui-même et ses parents (ou les tuteurs si les deux parents sont décédés) doivent signer, sous serment, auprès du chef de la direction générale de Patinage Canada, une déclaration indiquant son intention de devenir citoyen dès que ce sera légalement possible.

Dans le cas d'un couple de patinage ou de danse sur glace, au moins un des deux partenaires doit avoir la citoyenneté canadienne. L'autre partenaire peut être citoyen ou résident de n'importe quel autre pays membre de l'ISU et ne doit pas nécessairement résider au Canada.

Tous les citoyens étrangers souhaitant participer aux compétitions de qualification de Patinage Canada doivent remplir le formulaire de demande pour les citoyens étrangers. Pour être admissible à ces compétitions, vous devez présenter une lettre « d'acceptation » provenant du bureau National de Patinage Canada lors de votre inscription à une compétition de qualification de la saison.

(3) Politique d'admissibilité des athlètes pour la finale provinciale des Jeux du Québec :

Pour être admissible à la Finale des Jeux du Québec, le participant doit également :

- Posséder une adresse permanente au Québec;
- Avoir son club d'appartenance au Québec;
- Ne pas être identifié Excellence par Patinage Québec;
- Participé à l'épreuve de qualification de la région dont son club d'appartenance est membre ou à l'épreuve de qualification dont le club d'appartenance de sa partenaire est membre en couple et en danse:
- Être présent en tout temps avec sa délégation.

#### CONDITIONS EXIGÉES POUR L'INSCRIPTION (Règlements de compétition)

- (1) EXIGENCES EN MATIÈRE DE TESTS: Les concurrents qui désirent participer aux Championnats doivent avoir réussi les tests énumérés aux Règlements du programme de compétition de Patinage Canada avant le 1<sup>er</sup> janvier précédent la Finale provinciale des Jeux du Québec. Un patineur qui a réussi un test ou une partie d'un test supérieur peut aussi être considéré comme admissible à condition de satisfaire aux exigences minimales de test.
- (2) EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÂGE : Les concurrents qui désirent participer aux Championnats doivent satisfaire aux exigences en matière d'âge stipulées dans les Règlements de compétition de Patinage Canada pour chaque discipline.

#### **INSCRIPTIONS**

Immédiatement après l'affichage des résultats de votre finale régionale, les participants qualifiés doivent confirmer leur participation aux Jeux du Québec 2024 aux représentants régionaux qui les informeront de la suite des procédures à suivre et qui récolteront les informations nécessaires lors de l'inscription à la finale provinciale.

Les inscriptions doivent être faites en ligne PAR VOTRE RESPONSABLE RÉGIONAL auprès de l'URLS et de PATINAGE QUÉBEC. Tous les participants doivent ÉGALEMENT s'inscrire sur SPLEX.

#### **INSCRIPTION**

Les deux inscriptions (régions et participants) doivent être complétée au plus tard le <u>mardi 30 janvier 2024 à 16 h</u>. (HNE (UTC-04:00)).

Il est de la responsabilité des patineurs de s'assurer qu'ils sont admissibles dans la catégorie où ils s'inscrivent. Aucun changement de groupe ou de catégorie ne sera effectué après l'affichage sur le site Internet.

#### **CONTENU DE PROGRAMME**

Tous les participants doivent remplir le formulaire en ligne de contenu de programme avant le 12 février 2024.

Des frais de 10 \$ pour chaque formulaire de contenu de programme manquant (Prog. Court et Prog. Libre) <u>au</u> <u>13 février 2024</u>, seront applicables.

- Simple
- Couple
- Danse

#### **SUBSTITUTIONS**

En cas de substitution, il est de la responsabilité de la région de faire les modifications en suivant les Normes de réglementation des Jeux du Québec.

### **HORAIRE DE LA COMPÉTITION**

L'horaire sera disponible sur le site de Patinage Québec.

#### ACCRÉDITATION DES ENTRAÎNEURS PERSONNELS D'UN ATHLÈTE

Tout entraîneur de l'équipe régionale doit être certifié Entraîneur Régional, être membre en règle de Patinage Canada et être détenteur de la carte photo d'entraîneur professionnel émise par Patinage Québec.

Tout entraîneur personnel d'un athlète participant aux Jeux du Québec a accès, près de la patinoire (pas d'accès aux chambres) et doit satisfaire aux exigences susmentionnées.

#### Nombre d'entraîneurs avec l'athlète

Un entraîneur par concurrente/concurrent/équipe pourra être accrédité. Une personne seulement, choisie par le patineur, la patineuse, le couple ou l'équipe, sera admise au niveau de la glace en plus de l'entraineur de la délégation.

En plus de respecter les conditions mentionnées plus haut, les entraîneurs personnels doivent avoir au moins 18 ans. Ils doivent obligatoirement s'inscrire sur PRO JEUX avant le 6 février 2024.

#### Accréditation

Les entraîneurs doivent s'accréditer en personne et présenter leur carte des entraîneurs. Ils doivent porter leur accréditation au cou en tout temps. <u>AUCUN</u> entraîneur ne pourra s'accréditer sur place, s'il ne s'est pas inscrit avant la date limite dans PROJEUX.

#### **MUSIQUE**

La musique utilisée doit relever du domaine public ou des sociétés possédant les droits d'exécution.

Les concurrents qui font composer en tout ou en partie de la musique spécialement pour leur programme doivent se charger d'obtenir du compositeur ou de la compositrice l'autorisation écrite d'utiliser cette musique à la radio ou à la télévision ou d'obtenir l'autorisation voulue des sociétés possédant les droits d'exécution.

IMPORTANT : Dépôt de musique obligatoire sur SPLEX lors de l'inscription.

Les concurrents doivent s'assurer d'avoir un CD ou une clé USB en leur possession sur le bord de la bande en cas de problèmes techniques avec le fichier de musique qui a été déposé sur SPLEX. Si leur musique a changé depuis de dépôt, les participants doivent aviser au moment de l'accréditation et fournir un CD.

#### Normes pour la remise des CD

- (1) Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.
- (2) Ils doivent être enregistrés en format MUSIQUE (Audio .WAV ).
- (3) Le nom de l'athlète suivi de la catégorie, du type de programme Court ou Libre, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.
- (4) Les fichiers MP3 ne sont pas acceptés.
- (5) Les disques doivent être présentés dans leurs boîtiers protecteurs.

Nettoyez bien vos CD et assurez-vous qu'ils ne soient pas égratignés afin d'éviter tout problème de lecture.

#### **PRIX**

Des médailles seront décernées aux trois meilleurs concurrents de chaque discipline. Si seulement deux concurrents participent à l'épreuve, ils recevront tous deux une médaille. Si un seul concurrent est inscrit à l'épreuve, il recevra une médaille. La remise de médaille aura lieu le dernier jour de compétition pour toutes les catégories.

#### **COSTUMES**

Les vêtements de tous les concurrents doivent être modestes, dignes et appropriés pour la compétition sportive – de conception non criarde ou théâtrale. Les accessoires sont interdits.

#### **ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉS**

Patinage Canada, Patinage Québec et l'équipe bénévole locale n'assument aucune responsabilité pour tout dommage ou blessure que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leurs inscriptions à ces Championnats, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs conviennent d'assumer tous les risques ou blessures à la personne du concurrent ou dommage à ses biens résultant du déroulement et de la gestion des compétitions, causé par ces compétitions ou qui y sont liés et de dégager de toute réclamation les officiels, l'Association, la section, l'équipe bénévole et leurs cadres. Les inscriptions des patineurs ne seront acceptées qu'en vertu de ces conditions.

#### **AUTRES RENSEIGNEMENTS**

#### Politique sur les appareils-photo et les caméras

La photographie au flash est interdite. Patinage Canada vous demande de ne pas utiliser d'appareils photo, de caméras ou d'équipement vidéo durant les compétitions organisées par Patinage Canada afin d'assurer la sécurité des concurrents.

#### CETTE ANNONCE PEUT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS.

Tout règlement ou communication que l'UIP ainsi que le gouvernement du Québec publieraient durant les prochains mois pourrait entraîner des modifications à l'annonce des Jeux du Québec 2024

# RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX ET RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

# A. CATÉGORIES DE PATINAGE COMPÉTITIF

La trousse de préparation aux compétitions du Québec, les <u>Exigences de programme de patinage</u> de chaque discipline de Patinage Canada, les communiqués de l'ISU et les éclaircissements doivent être consultés pour chaque compétition.

#### **NOVICE DAMES (A) ET MESSIEURS (D)**

Test requis : Avoir réussi le test Or de style libre.

Âge: Ne pas avoir atteint 17 ans le 1<sup>er</sup> juillet qui précède la compétition.

Avoir atteint 12 ans au 15 février qui précède la compétition

Identification: Être identifié Espoir au 15 février 2024

Programme libre en musique : A Dames 3 minutes et 30 secondes +/- 10 sec.

**D Messieurs** 3 minutes et 30 secondes +/- 10 sec.

# PRÉ-NOVICE DAMES (B) ET MESSIEURS (E)

Test requis : Avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.

Âge : Ne pas avoir atteint 16 ans le 1<sup>er</sup> juillet qui précède la compétition.

Avoir atteint 12 ans au 15 février qui précède la compétition

Identification: Être identifié Espoir au 15 février 2024

Programme libre en musique : **B Dames** 3 minutes +/- 10 sec.

**E Messieurs** 3 minutes +/- 10 sec.

### **JUVÉNILE DAMES (C) ET MESSIEURS (F)**

Test requis : Avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.

Âge: Ne pas avoir atteint 14 ans le 1<sup>er</sup> juillet qui précède la compétition

Avoir atteint 12 ans au 15 février qui précède la compétition

Identification: Être identifié Espoir au 15 février 2024

Programme libre en musique : C Dames 2 minutes 30 secondes +/- 10 secondes

**F Messieurs** 2 minutes 30 secondes +/- 10 secondes

#### PRÉ-NOVICE COUPLE (G)

Test requis : Avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.

Âge: Ne pas avoir atteint 18 ans au 15 février qui précède la compétition

Avoir atteint 12 ans au 15 février qui précède la compétition

Identification: Être identifié Espoir au 15 février 2024

Programme libre en musique : **G Couple** 3 minutes +/- 10 sec.

# PRÉ-NOVICE DANSE (H)

Test requis: Au moins un des partenaires doit avoir réussi le test complet STAR 5 (Junior Bronze) de

danse ou un test de danse de niveau supérieur.

Âge: Ne pas avoir atteint 18 ans au 15 février qui précède la compétition

Avoir atteint 12 ans le 15 février qui précède la compétition Identification : Être identifié *Espoir* au 15 février 2024

Danses Libre : **H** Danse Une danse libre d'une durée de 2 minutes et 30 secondes +/- 10 sec.

# B. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE LA RÉGION

#### **Athlètes**

Maximum: 8 entrées (10 athlètes)

Maximum de 3 entrées par catégorie par région

Minimum : 1 entrée

### Extrait : Norme d'opération des Jeux du Québec | PF-11 – Entraîneurs / Accompagnateurs

Pour être inscrit et être accrédité à la Finale des Jeux du Québec, un entraîneur, accompagnateur et personnel médical doit être présent avec la délégation en tout temps, du départ jusqu'au retour en région. En tout temps, il doit y avoir deux (2) adultes dans la classe pour la nuit. De plus, il faut s'assurer d'avoir un homme minimum s'il y a des garçons et une femme s'il y a des filles.

Note: Les accompagnateurs/entraîneurs doivent avoir dix-huit (18) ans ou plus.

Les entraîneurs et les accompagnateurs doivent respecter la politique de filtrage de SportsQuébec (PF-23).

# C. SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS

Tout entraîneur de l'équipe régionale doit être certifié Entraîneur Régional, être membre en règle de Patinage Canada et être **détenteur de la carte photo d'entraîneur professionnel à jour émise par Patinage Québec.** 

Tout entraîneur personnel d'un athlète participant aux Jeux du Québec a accès, près de la patinoire (pas d'accès aux chambres) et doit satisfaire aux exigences susmentionnées.

# D. PROCESSUS DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE LA RÉGION

L'équipe qui représente la région, et formée lors de la finale régionale des Jeux du Québec, doit être formée de 8 entrées avec un maximum de 10 patineurs et/ou patineuses (un compétiteur en style libre (Dames ou Messieurs) est une entrée et 2 patineurs en couple ou en danse sont considérés comme une entrée)

Immédiatement après que l'horaire de la compétition régionale soit complété, le représentant technique détermine la composition de l'équipe régionale de la façon suivante:

- a) La première place (ou en cas de désistement\*, la deuxième place seulement) des 8 catégories de la finale régionale des Jeux du Québec. S'il y a seulement une inscription, le patineur et/ou patineuse devra faire une démonstration s'il (elle) veut être admissible à la Finale des Jeux du Québec.
- b) Dans le cas de non-participation dans une ou plusieurs catégories à la finale régionale, l'équipe sera complétée par:
  - 1) les deuxièmes places des catégories A, B, C, D, E, F, G, H, dans l'ordre jusqu'à ce que l'équipe soit complétée avec un maximum de trois entrées par catégorie;
  - 2) en cas d'égalité à l'intérieur du paragraphe précédent et à l'intérieur d'une catégorie, les patineurs patineront à nouveau dans la même journée.

Toute dérogation à quelque règlement ci-haut mentionné doit faire l'objet d'une entente tripartite écrite entre la région, SPORTS QUÉBEC et **PATINAGE QUÉBEC.** 

#### E. ADMISSIBILITÉ

Les concurrents doivent respecter les exigences en matière de tests.

La date limite pour les tests est le 1<sup>er</sup> janvier précédent la compétition.

Tous les athlètes sont identifiés espoir, mais ne sont pas identifiés au niveau excellence conformément à la politique-22 de Patinage Québec.

#### F. LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

Club d'appartenance.

#### SPÉCIFICATION PRÉ-NOVICE COUPLE ET PRÉ-NOVICE DANSE

Dans le cas des patineurs Pré-Novice Couple ou Pré-Novice Danse dont les clubs d'appartenance sont de régions différentes, le couple doit choisir la région où il veut concourir et il doit avertir l'autre région de son choix dès leur inscription à la finale régionale en décembre 2023. Si un patineur désire concourir dans plus d'une discipline, il peut le faire seulement s'il représente la même région dans toutes les disciplines. Toutes les catégories doivent être celles de la finale provinciale exclusivement.

# G. FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

Compétition en simple 6 catégories.

Compétition en couple et en danse 2 catégories.

<sup>\*</sup>En cas de désistement, obtenir une confirmation écrite de l'athlète (tuteur) et son entraîneur.

#### H. SURCLASSEMENT

Aucun.

# I. SUBSTITUTION (PF - 6)

Le responsable régional devra faire une demande de substitution des athlètes et entraîneurs par courriel à **PATINAGE QUÉBEC** avant minuit la journée précédent l'arrivée des participants à chaque bloc.

Les substitutions avant le 15 février 2024 à **PATINAGE QUÉBEC ET SPORTS QUÉBEC** doivent se faire en continuant de compléter l'équipe comme s'il y avait une non-participation dans cette catégorie selon les règles établies au paragraphe D).

Les substitutions après la date du 15 février 2024 à **PATINAGE QUÉBEC ET SPORTS QUÉBEC** doivent se faire dans la même catégorie.

S'il est impossible de faire la substitution dans la même catégorie, la substitution peut se faire en continuant de compléter l'équipe selon les règles établies au paragraphe D).

#### J. EXCLUSION

AUCUNE EXLCUSION.